



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120102

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 11655
N/REF : 7/12/2025 0H55 C:015528 I:35578
V/REF : Contrat N°011655 du 01/01/2020

SDC 'Bella Vista'
C/O CLESEV Oullins
2 PASSAGE DES VIGNES
69600 OULLINS

IMMEUBLE : BELLA VISTA
3 CHEMIN DU GAREIZIN
69340 FRANCHEVILLE

Vaulx en Velin, le 03 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 3 CONTACTER MR LOCATELLI TEL 06 40217573
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. B. DUROCHER

POMPAGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE DE LA FOSSE EAUX PLUVIALES
POMPAGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE DE 2 GRILLES EAUX PLUVIALES
(1 GRILLE SUR LE PARKING/ 1 GRILLE DEVANT LE PORTAIL)
POMPAGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE DE 1 GRILLE DANS LE TABOURET
CONTROLE ET ENTRETIEN ELECTROMECHANIQUE DE 2 POMPES

1 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Décembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2025

Prix de base du contrat : 114,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 07/2019 Valeur : 125,3
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120102

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 02 pompe(s) de relevage	1/AN	127,79	127,79
TOTAL H.T.				127,79
T.V.A. a 10,00%				12,77
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>140,56</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.